



AVIS PUBLIC

ADMISSION DES ENFANTS AU PRÉSCOLAIRE 4 ANS POUR L'ANNÉE 2019-2020

Dans le cadre du déploiement du service éducatif de la maternelle 4 ans à temps plein par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la commission scolaire aura des places supplémentaires pour l'année scolaire 2019-2020.

Admission au préscolaire 4 ans

Pour qui?

Pour les enfants qui auront atteint l'âge de 4 ans avant le 1^{er} octobre 2019 et pour qui les parents désirent les inscrire à la maternelle 4 ans.

Certains critères socio-économiques s'appliquent, notez que nos places sont limitées.

Où s'inscrire?

À l'école La Source et de la Traversée (Lavigne).

Quand?

Du lundi 11 mars au vendredi 15 mars 2019.
Selon les heures d'ouverture des écoles La Source ou de la Traversée (Lavigne).

Quels documents sont requis pour l'admission?

- 1- La copie originale du certificat de naissance de l'enfant (grand format) indiquant les noms des parents;
- 2- Deux preuves d'adresse (ex : compte de taxes, compte d'électricité, permis de conduire);
- 3- La carte d'assurance-maladie du Québec (carte soleil);
- 4- Pour les enfants ayant un handicap, les rapports de professionnels de la santé confirmant le handicap.

Si mon enfant est né ailleurs qu'au Canada?

Vous devez nous fournir les documents émis par **Immigration Canada** ou **Immigration Québec**.

Quels critères socio-économiques s'appliquent?

Les enfants résidant dans des unités de peuplement de rang décile 6 à 10, selon l'indice de milieu socio-économique (IMSE). De plus, les enfants fréquentant une école de rang décile 6 à 10 selon l'IMSE sont aussi admissibles à la maternelle 4 ans à temps plein.

Questions?

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'une des deux écoles d'inscription : La Source au 819-568-7861 ou de la Traversée (Lavigne) au 819-663-5326.



Gatineau, ce 25 février 2019

La directrice générale,
Manon Dufour